



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 72463

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'évaluation par la Commission européenne de l'actualisation 2001 du programme de stabilité de la France (2003-2005). Dans sa recommandation, la Commission européenne observe que « la stratégie présentée dans l'actualisation 2001 en vue de faire face aux coûts budgétaires entraînés par le vieillissement de la population manque d'ambition. C'est ainsi que le programme de stabilité de la France ne fait que très rarement référence à la réforme du système de retraite, réforme qui a déjà été reportée à plusieurs reprises ces dernières années ». Cette recommandation est extrêmement critique et nécessite une réponse rapide de la France sur la réforme des retraites. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre à l'évaluation par la Commission européenne de l'actualisation 2001 du programme de stabilité de la France (2003-2005), notamment sur la question des retraites.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72463

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 525